

aurait la plus forte représentation dans le cabinet. Cette convention a été observée par tous les gouvernements conservateurs comme libéraux qui se sont succédés, jusqu'au moment où l'administration actuelle est arrivée au pouvoir. Ils ont été élus sur la promesse formelle de leur part qu'ils réduiraient le nombre des membres du cabinet. Une fois là, le premier ministre de ce pays, — ou peut-être l'honorable ministre qui occupe un siège en arrière de lui et conduit la machine — a dit : non, nous ne pouvons pas réduire ce nombre, au contraire il nous faut l'augmenter de deux. Il faut que deux autres ministres soient nommés pour la province de Québec, afin que cette dernière province ait sept représentants dans le ministère et la province de l'Ontario cinq. C'est là le nombre de ministres qui composent le gouvernement. Le Solliciteur général ne fait pas partie du cabinet, mais il est tout de même ministre, et nous avons sept ministres de Québec et cinq d'Ontario. Maintenant, M. l'Orateur, quelle position occupe cette dernière province au point de vue de la distribution des portefeuilles importants dans l'administration ? L'Ontario possède deux percepteurs de taxes, le ministre des Douanes et le directeur général des Postes. Elle possède aussi un ministre du Commerce (sir Richard Cartwright), qui, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre était d'avis que ce portefeuille du Commerce était inutile, et nous promettait que si les libéraux arrivaient au pouvoir il serait ministre des Finances. Mais celui qui conduisit la barque à sa guise n'a pas voulu permettre à un homme aussi têtue que l'honorable ministre (sir Richard Cartwright) de prendre la direction des finances du pays. Cette décision a bien soulevé quelques récriminations, mais le maître a trouvé moyen de le calmer en disant, nous allons prendre son fils qui est à Kingston, nous allons le faire passer par-dessus la tête de tous les officiers de la milice à Ottawa et le caser à cet endroit, puis nous allons donner au père le portefeuille du Commerce, et il sera satisfait.

Mes ministres s'étaient engagés, étant dans l'opposition, que s'ils arrivaient une fois au pouvoir, ils aboliraient le système des pensions qui avait été, à leur avis, une source d'abus de la part du gouvernement conservateur. Mais, encore là qu'est-il arrivé ? Lorsque le 1er juillet 1896 le parti de la Réforme est arrivé au pouvoir le montant payé annuellement pour le fonds de retraite était de \$288,235.42. Maintenant, après deux années d'administration libérale, le 1er juillet 1898, si l'on en croit les comptes publics, le montant payé pour les mêmes fins était \$340,185, ou une augmentation en deux ans sous leur règne, de près de \$51,950.25. De 1870 à 1896 l'augmentation annuelle du fonds des pensions s'est élevée à \$10,675.70, et de 1896 à 1898 cette augmentation s'est élevée à au delà de \$25,000 par année et cela sous l'administration libérale, ce qui constitue une augmentation de \$15,000 par année sur

M. TAYLOR.

l'administration conservatrice. Voilà de quelle manière messieurs les ministres ont abusé de l'acte régissant le système des pensions. Permettez-moi de vous citer un exemple entre mille de l'abus que le gouvernement a commis sous ce rapport, et je vais prendre cet exemple dans la ville de Kingston, d'où vient mon honorable ami (M. Britton). Nous trouvons dans les comptes publics que M. Shannon, l'ancien directeur de la poste à Kingston, a été mis à sa retraite et la raison donnée par les ministres à Son Excellence, pour lui faire signer l'arrêté en conseil à cet effet était "âge avancé", or, M. Shannon n'a que 68 ans. M. Shannon fut donc mis à la retraite, et retire actuellement une pension de \$1,400 ou \$1,500 par année de l'argent que le peuple a tant de misère à gagner, tout cela pour permettre au gouvernement de lui donner un successeur dans la personne de M. Gunn, qui est deux ans plus âgé que M. Shannon.

Vous ne pouvez sortir dans les rues d'Ottawa sans rencontrer, à chaque pas, nombre de jeunes gens, de trente à quarante ans, qui ont été mis à la retraite, et qui retirent annuellement un salaire considérable. Prenez, par exemple, le cas du colonel White, ancien sous-ministre des postes, l'un des employés le mieux qualifié dans n'importe quel gouvernement. Il est encore aussi capable et aussi actif que n'importe quel membre du gouvernement, cependant, il retire une pension de \$2,400 par année et cela uniquement pour créer une vacance et permettre au gouvernement de placer un des valets du directeur général des Postes, (M. Mulock), un homme qui ne connaît pas le premier mot des affaires de ce département. Voilà comment le gouvernement a abusé du système des pensions qu'il avait promis d'abolir.

Mes ministres avaient aussi pris l'engagement qu'une fois au pouvoir aucun membre du gouvernement ne serait nommé à une position officielle durant le terme du parlement pour lequel il a été élu, et même une année après ; le directeur général des Postes a même présenté un projet de loi à cet effet. Les honorables membres de la droite ont-ils rempli cette promesse ? Ils accusaient le parti conservateur d'avoir dans ses rangs des partisans ayant dans leurs poches des promesses de positions, et ils promettaient, une fois au pouvoir, de faire cesser cet état de choses. Quel a été le premier acte de mes ministres à ce sujet ? Ils ont commencé par éloigner M. Devlin, un des députés les plus intelligents de cette Chambre, un homme qui aurait dû être appelé à faire partie du ministère, et qui voulait y entrer en qualité de représentant de la race irlandaise au Canada. Mais le maître du parti n'en voulait pas et M. Devlin dut être tranquillisé. Ce monsieur était bien décidé à parler contre le gouvernement, ils furent donc obligés de le désintéresser et le nommèrent agent d'immigration en Irlande, en lui payant un salaire annuel considérable aux dé-